
Document

"Winnipeg, 17 mars 1896.

"Honorable A. Larivière, M. P. Chambre des Communes,
Ottawa :

"Aucun évêque ne diffère avec moi, tous sont sympathiques, les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique.

"Archevêque LANGEVIN"

Calomnie

On est tenu en justice de rétracter une calomnie, de réparer les dommages qu'elle a causés, et la rétractation doit être aussi publique que la calomnie l'a été.

Une comparaison du "Northwest Review."

"Ceux qui s'opposent à la loi remédiate, dit la *Northwest Review*, sous prétexte qu'elle ne nous accorde pas assez, ou que le cas devrait être scruté plus à fond, pourraient être comparés à un sot bien vaillant qui, voyant un mendiant recevoir la moitié d'un pain, arracherait des mains de l'affamé cette bonne aubaine, en lui criant : "C'est un outrage ; ce n'est pas assez d'un demi-pain ; je vais m'occuper de te procurer un repas complet. . . d'ici à six mois ; entre temps, je m'en vais organiser une commission d'enquête pour savoir s'il est bien vrai que tu meurs de faim."

La liberté humaine

LIBERTÉ DES CULTES (suite)

- D. Que veut aussi la liberté des cultes, envisagée au point de vue social ?
- R. Elle veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu ou n'autorise aucun culte public, que nulle religion ne soit préférée à